



SIGNIFICATIONS JUGEMENT ET ARRÊT

Par **GROSS GILBERTE**, le **21/04/2018** à **15:18**

Bonjour Maître,

Ayant été condamnée pour irrecevabilité (mon avocat a laissé passer la date d'assignation) j' ai été condamné à l'article 700 et aux frais et dépens du jugement TGI et APPEL (mon avocat m'ayant assuré que le dossier n'était pas forclos il a fait appel)

Je me suis acquittée des articles 700 aux 5 adversaires : 3 membres bureau ASL + syndic + ASL et aux dépens appel + tgi du seul avocat m'ayant envoyé son état de frais.

Aujourd'hui, l'un des 4 autres avocats m'envoie une L.RAR d'injonction de payer les dépens de son client et me demande 3 X la signification du jugement TGI car il a signifié le jugement de son client à 3 adversaires gagnants comme lui contre moi.

Sur ce même dossier, les dépens d'appel avec 1 signification (sans que je sache à qui elle a été faite - mais pas à moi en tous les cas)m'ont été envoyés par un huissier à qui j'ai réglé le tout immédiatement, mais qui ne répond à aucune de mes demandes (mail, tél, fax)*

Ma question : suis-je obligée de payer les significations du jugement alors que je n'en suis pas destinataire ?

L'avocat de cette personne me dit que je suis condamné aux dépens et que donc quoi qu'il en soit j'ai l'obligation de payer toutes les significations même celles faites aux parties gagnantes et non à moi-même.

L'avocat de cette personne a d'ailleurs essayé dans sa lettre d'injonction RAR de rajouter les 225 € + 13 € de timbres d'appel alors que le huissier me les a déjà demandés et que j'ai payé.

Tout cela est-il légal ?

Merci d'avance pour votre réponse.(à savoir que mon avocat qui a été déclaré irrecevable par sa faute ne me donne plus signe de vie)